

donnait aucun contrôle sur le prix initial des nouveaux médicaments.

Le projet de loi C-91 visait deux buts précis: d'abord, nous voulions protéger la propriété intellectuelle et stimuler la recherche, et nous réussissons; ensuite, nous voulions donner au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés le pouvoir de surveiller le prix initial des médicaments ainsi que tous les prix des médicaments.

Nous avons fait exactement ce à quoi nous nous étions engagés et les prix auxquels la députée fait allusion sont des prix qui seraient beaucoup plus élevés si nous n'avions pas adopté de mesures en 1987 et en 1991.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Je me demande parfois si le gouvernement existe pour de vrai.

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Le chef du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a lui-même dit que «les prix élevés des médicaments n'étaient pas conformes au principe énoncé dans notre mandat». L'automne dernier, Green Shield Inc. a fait savoir au gouvernement que le coût moyen des demandes de remboursement de médicaments, après l'entrée en vigueur de la loi protégeant les multinationales, a plus que doublé. Cette modification de la loi par le gouvernement va coûter plus de quatre milliards de dollars aux provinces.

Étant donné que le gouvernement a prévenu les provinces et les territoires de s'attendre à ce qu'il y ait de moins en moins de services de santé et à ce que les multinationales fassent de plus en plus de bénéficiaires, le ministre va-t-il instituer une enquête sur ces prix des médicaments qui sont beaucoup trop élevés?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne vais pas faire d'observations là-dessus. Disons que ce n'est pas la meilleure question qu'il m'ait été donné d'entendre à la Chambre des communes.

Ensuite, la députée demande la tenue d'une enquête. Elle devrait d'abord comprendre que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a pour mandat d'examiner, en collaboration avec les provinces, le prix des médicaments et d'agir en conséquence si le prix n'est pas raisonnable. C'est ce qu'il a fait et c'est ce qu'il va continuer de faire, d'autant qu'il dispose maintenant de pouvoirs accrus.

Monsieur le Président, le projet de loi C-91 est un bon projet de loi. Quant à la question des coûts pour les provinces, la députée devrait connaître la réponse puisqu'elle a rappelé à maintes reprises que les médicaments

brevetés représentaient 3 p. 100 de l'ensemble des médicaments payés par les provinces. Si elle se servait des données du Parti conservateur plutôt que de celles du NDP, elle comprendrait une fois pour toutes.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Le fin mot de cette affaire, c'est que cela ne marche pas. Les médicaments coûtent trop cher au Canada. En fait, ils coûtent plus cher que partout ailleurs dans le monde et c'est un fait.

[Français]

Avec l'Accord de libre-échange nord-américain, il sera impossible pour le gouvernement du Canada de changer cette loi. Puisque c'est le cas, les gens ont le droit d'exiger du gouvernement qu'il fasse marche arrière, sinon, il sera trop tard.

Le gouvernement va-t-il faire une enquête pour déterminer l'impact à long terme sur le prix des médicaments et sur les budgets de soins de santé partout au pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que j'ai dit en anglais est exactement la même chose en français. Il n'est absolument pas question de faire une enquête sur le prix des médicaments puisque nous avons les mécanismes nécessaires pour nous permettre d'assurer que les prix demeurent raisonnables pour l'utilisation des Canadiens.

Quant aux coûts du régime de santé, toutes les provinces, incluant les provinces gouvernées par des partis néo-démocrates, considèrent que le prix du régime de santé ou que les sommes investies dans le régime de santé sont suffisantes. Cela est tellement vrai que les provinces, à l'heure actuelle, dans le cas du Québec, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve, ont réduit les sommes allouées aux soins de santé parce que, encore une fois, les sommes investies sont suffisantes. Encore une fois, il n'est absolument pas question de parler d'enquête sur le coût des médicaments.

* * *

• (1430)

[Traduction]

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je reviens au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Le 8 juin 1992, le ministre a déclaré que toute l'information nécessaire avait été déposée à la Chambre. C'est inscrit dans le Hansard, à la page 11571.